RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE – COMMUNE DE LA BAZOGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BAZOGE

Délibération n°76/2025
Séance du jeudi 13 novembre 2025

Date de la convocation : 05 novembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LALANDE Michel, Maire.

Présents : MM. LALANDE, ABREU, AMESLON, CHARBONNIER, DELLIÈRE, FEAUX, FRANÇOIS, LE COSSEC, LOISEAU, MÉDAGBÉ, MESME, PINEAU-MEICHE, ROUSSET, ROY, THEBAULT, VEQUAUD, VIDUS.

Absents : MM. CHAMPCLOU, MENU, RAUX, ROUSSEAU, VALIN.

Procuration de :

Jean-Yves ABILY à Eliane VEQUAUD

Karine AUBERTIN à Jérôme DELLIÈRE

Pascale BELIN-LUSTRO à Michel LALANDE

Philippe MARCHAND à Sylvie LOISEAU

Anicette TANCHOUX à Yves LE COSSEC

Secrétaire de séance : Amandine PINEAU-MEICHE

FINANCES – RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX À COMPTER DU 1er JANVIER 2026

Vu les délibérations du conseil du 28 novembre 2024, fixant les différents tarifs de la commune applicable pour l'année 2025,
Vu la commission finances du 30 octobre 2025,
Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs communaux,

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de réviser les tarifs communaux détaillés ci-dessous, à compter du 1er janvier 2026 :

SALLE DU FRÊNE				
	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	ÉTÉ (15/04 au 15/10)	HIVER (01/01 au 14/04 et du 16/10 au 31/12)	ÉTÉ (15/04 au 15/10)	HIVER (01/01 au 14/04 et du 16/10 au 31/12)
1 soir ou 1 journée	212 €	293 €	424 €	585 €
1 week-end	264 €	345 €	527 €	689 €
Vin d'honneur	120 €	120 €	242 €	242 €
Déplacement d'un agent	58 €			
Caution	631 €			

.../...

Suite délibération n°76/2025

ESPACE CULTUREL L'ENVOL				
	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Particuliers et Associations communales et intercommunales	Entreprises	Particuliers et Associations	Entreprises
Location de la salle culturelle				
Du lundi au jeudi - tarification journalière	201 €	333 €	402 €	522 €
Vendredi ou Samedi ou Dimanche	333 €	532 €	665 €	867 €
WE (2 jours)	532 €	999 €	1 068 €	1 389 €
Location de la salle culturelle + Loges				
Du lundi au jeudi - tarification journalière	269 €	402 €	527 €	694 €
Vendredi ou Samedi ou Dimanche	402 €	596 €	803 €	1 038 €
WE (2 jours)	596 €	1 068 €	1 199 €	1 560 €
Location de la salle culturelle + local traiteur				
Du lundi au jeudi - tarification journalière	333 €	464 €	665 €	867 €
Vendredi ou Samedi ou Dimanche	464 €	665 €	935 €	1 216 €
WE (2 jours)	665 €	1 136 €	1 331 €	1 732 €
Location de la salle culturelle + local traiteur + Loges				
Du lundi au jeudi - tarification journalière	464 €	527 €	935 €	1 216 €
Vendredi ou Samedi ou Dimanche	665 €	1 068 €	1 331 €	1 732 €
WE (2 jours)	1 068 €	1 331 €	2 128 €	2 765 €
Location du hall	133 €	133 €	269 €	345 €
Déplacement d'un agent	58 €	58 €	58 €	58 €

MAISON DES ASSOCIATIONS		
	1/2 Journée	Journée
Petite salle	29 €	58 €
Grande Salle	58 €	114 €

CIMETIÈRE - COLUMBARIUM	
Concession cinquantenaire	187 €
Concession columbarium 15 ans	329 €
Concession columbarium 30 ans	625 €
Concession columbarium 50 ans	1 211 €

.../...

Suite délibération n°76/2025

ENCARTS PUBLICITAIRES	
pour les entreprises, artisans, commerçants de la commune	
Installation première insertion	GRATUIT
Forfait annuel 3 parutions	228 €
Insertion à l'unité	95 €
pour les annonceurs extérieurs à la commune	
Insertion à l'unité	106 €

MARCHÉ / DROITS DE PLACE			
Mètres linéaires Fréquences / Trimestre	1	4	8
> 4 ml	7,06 €	5,14 €	3,97 €
< ou égal 4 ml	3,97 €	2,87 €	2,04 €
Mètres linéaires / Tarification annuelle			
> 4 ml	159,00 €		
< ou égal 4 ml	82,00 €		
Droit de place	à l'unité 2026		
Forain	8,94 €		

EAU POTABLE	
Abonnement/an	36,98 €
Consommation au m3	0,52 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Abonnement/an	43,70 €
Consommation/m3	0,85 €
Participation à l'Assainissement Collectif	1 972,13 €

.../...

Suite délibération n°76/2025

4	TRAVAUX DE VOIRIE	
4 – 1	**TRAVAUX DE VOIRIE nécessitant systématiquement une autorisation de voirie**	**TARIF**
4-1.1	Participation pour création d'un abaissement de trottoir d'une longueur de 5 m, y compris rampants et réfection du trottoir à l'identique, de largeur de 1,50 ml, la suppression liée à une création d'abaissement de trottoir n'est pas facturée. **L'unité**	1 573,86 €
4-1.2	Participation pour prolongement d'un abaissement de bordures y compris réfection à l'identique du trottoir et des ouvrages de raccordement. **Le mètre supplémentaire**	466,14 €
4-1.3	Participation pour création d'un busage de fossé, hors exploitation agricole et forestière, comprenant : la fourniture et pose de tête de buse, la fourniture et pose de la buse, la réfection de l'accotement à l'identique, Longueur de 3 à 6 mètres maximum **NB** : Toute intervention est soumise à une autorisation "Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) " avec un état des lieux avant et après.	1 506,54 €
4-1.4	Participation pour prolongement d'un busage de fossé. **Le mètre**	579,36 €
5	**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**	
5 –1	**DROITS DE PLACE - FETES FORAINES**	**TARIF**
5-1.1	Droit de place des forains et cirques **La journée**	9,57 €
5-1.2	Forfait eau pour la durée de l'occupation, **L'unité**	37,10 €
5 – 5	**DROITS DE VOIRIE POUR OCCUPATION "A L'ANNEE" ou OCCASIONNELLE par des professionnels**	**TARIF**
5-5.1	Installation d'un distributeur de nourriture et/ou boisson sur le domaine public. **À l'année**	70,23 €
5-5.2	Installation d'un distributeur de nourriture et/ou boisson. **Au mois**	6,00 €
5-5.4	Terrasses ouvertes sans planchers, le m² par an y compris une extension de terrasse ouverte sans plancher au m² lors d'évènements exceptionnels – Autorisation à demander auprès de la mairie	2,24 €
5 – 6	**DROITS DE VOIRIE POUR OCCUPATIONS TEMPORAIRES**	**TARIF**
5-6.1	Benne occupant le domaine public, l'unité, par période ≥ à 7 jours. **La semaine supplémentaire**	23,60 €
5-6.2	Véhicule occupant une place de stationnement neutralisée par un arrêté de circulation, l'unité, par période ≥ à 7 jours. **La semaine supplémentaire**	23,60 €
5-6.3	Echafaudage occupant le domaine public au mètre linéaire **(Demande d'occupation à faire en mairie)** : A la semaine	1,92 €
5-6.4	Parking plan d'eau	**2 € le m²**
	Parking complexe	**1 € le m²**
	Parking ecoles	**1 € le m²**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la révision des tarifs communaux telle que présentée ci-dessus, à compter du 1er janvier 2026.

Le secrétaire de séance,
Amandine PINEAU-MEICHE

Date d'affichage : 24 novembre 2025
Ont signé les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 juillet 1982.
Le Maire,
Michel LALANDE.

MAIRIE de LA BAZOGE (72650)